

La talonnette contestée dans la bascule du bassin

Morceau choisis dans « LE PIED BASE DE LA STABILITE POSTURALE » par Philippe VILLENEUVE

[...] Une inégalité de hauteur des articulations coxo-fémorales sur la radiographie de bassin suffit à certains, sans observation ni mesure des membres inférieurs, à affirmer l'inégalité des membres inférieurs et de justifier des talonnettes qui ne sont le plus souvent « qu'une correction simpliste...une erreur physiologique » (Turpin-Rotival et Brégégère,) « ne font qu'aggraver les cas » (Oster-mann, 1965).

Dans une population de lombalgiques chez lesquels existait une différence de hauteur moyenne de $21,2 \pm 10$ mm entre les épines iliaques postéro-supérieures (E.L.A.P) Rousselet et al. (2003) ont montré que les talonnettes non seulement n'entraînent pas de variations significatives de leurs positions relatives, mais que la différence de hauteur moyenne est alors majorée ($23,7 \pm 14,6$ mm) ; par contre des stimulations podales choisies en fonction d'un examen posturopodique la réduit significativement ($11,4 \pm 9,7$ mm).

En 1975, Ceccaldi et Moreau prennent en compte le plan horizontal et décrivent des chaînes articulaires qui permettent de mieux comprendre les interactions entre le pied et le bassin. Ce que certains prennent hâtivement pour une inégalité vraie, expliquent-ils, est le plus souvent « lié à un sur-déséquilibre des positions structurales du bassin que nous nommons vrillage », lequel résulte de légères dysmorphoses podales (voir Bessou et Bessou, 2000). Un calcanéum en valgus entraîne une rotation interne péronéo-tibial qui, elle-même, génère une rotation de même sens du fût fémoral, ce qui aboutit à une rotation pelvienne controlatérale au valgus ». Il est donc nécessaire de corriger non pas l'inégalité, mais l'équilibre statique du pied du côté intéressé.

Dynamiquement l'inégalité sera alors corrigée

[...]